Mikal®

Fongicide pour viticulture.

Indication autorisée

Mildiou.
Application selon le mode d´emploi.

Informations sur le produit

Homologation: W 6265
Formulation: Granulé dispersible dans l'eau (WG)
Matières actives: 46,6 % Fosétyle (sous forme 50 % Fosétyle-Aluminium) + 25 % Folpet
Groupes de résistance FRAC: 33/M4

Mode d'action

Fongicide avec deux matières actives différentes et complémentaires pour une protection efficace contre le mildiou de la vigne. La matière active Fosétyle-Aluminium (systémique) est absorbée par les organes verts des plantes et ils agissent de l´intérieur, alors que le fongicide de contact Folpet protège la vigne de l´extérieur. Grâce à cette combinaison optimale de modes d´action différents, Mikal possède d'excellentes propriétés préventives contre le mildiou. D´autre part, Mikal protège aussi la nouvelle croissance et stimule le processus de défense des plantes envers les maladies. Mikal épargne de nombreux insectes auxiliaires utiles comme par exemple les acariens prédateurs (typhlodromes) et les abeilles et il est de ce fait très bien adapté pour la production intégrée.

Emploi en viticulture

Raisins de cuve et de table
- **0,2 % (3,2 kg/ha)** contre mildiou. Effet partiel contre botrytis et oïdium.
Traiter dès une longueur des pousses de 20 cm. Le renouvellement de la protection fongique est à effectuer à intervalle de 10-14 jours en tenant compte de la nouvelle croissance et des conditions climatiques. En pépinières et lors de dosages réduits en pré-floraison (norme PI), il est conseillé de maintenir une cadence de 8 jours, surtout lors de conditions critiques.
Le dosage indiqué se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post-floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1'600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de haie foliaire de 4'500 m3 par ha. Le dosage doit être adapté au volume de haie foliaire conformément aux instructions du service d'homologation.
Délai d'attente: dernier traitement au plus tard à mi-août.
Convient également au traitement par voie aérienne. D'après la liste de l'OSAV, ce produit peut être appliqué avec une distance réduite par rapport aux parcelles d'habitation (30 m).

Prescription

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions du service d'homologation.

Sélectivité

Mikal, appliqué selon le mode d'emploi, est sélectif envers la vigne.

Miscibilité

Mikal est par principe miscible avec Folpet 80 WDG, Teldor, Serenade ASO, nos produits contre l'oïdium et nos insecticides. Ne pas mélanger avec un produit contenant du cuivre (risque de brûlures foliaires), un produit huileux ou un engrais foliaires (y c. acides phosphoreux resp. phosphonates comme le phosphonate de potassium). Pour d'autres mélanges (produits tiers, etc.) ou lors de mélanges multiples, consulter notre service technique. Lors de mélanges, respecter également les prescriptions pour les produits ajoutés.

Préparation de la bouillie

Mikal est bien soluble dans l'eau.
Remplir la cuve à moitié d'eau, enclencher le brasseur et ajouter les produits impérativement selon l'ordre suivant:
1. Verser d'abord les produits liquides.
2. Ajouter Mikal.
3. Ajouter les autres produits.
Compléter la quantité d'eau nécessaire.
Lors de situation critique (eau froide ou très calcaire), il est préférable de pré-diluer Mikal. Ne pas ajouter d'engrais foliaires. Appliquer la bouillie de suite après la préparation. La cuve doit être vide avant un nouveau remplissage.

Protection de l'utilisateur

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière.
Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
Travaux successifs: Porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
Protection des jeunes travailleurs: L'utilisation de ce produit à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complétement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15 de la fiche de données de sécurité (Mikal; W 6265).
Protection de la maternité: L'utilisation de ce produit à titre professionnel par des femmes enceintes ou des mères qui allaitent est restreinte ou complétement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15 de la fiche de données de sécurité (Mikal; W 6265).

Entreposage et élimination

Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé de façon étanche dans un endroit sec, frais (hors gel) et bien ventilé. Rincer soigneusement l'emballage vide et l'éliminer avec les ordures ménagères. Remettre les restes de produit à la déchetterie communale, dans un centre de ramassage des déchets spéciaux ou au point de vente pour élimination. La réutilisation de l'emballage vide est interdite.

Symboles et indications de danger

GHS07

Attention dangereux
GHS08

Dangereux pour la santé
GHS09

Dangereux pour le milieu aquatique

Mentions de danger et conseils de prudence

EUH401: Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection/une tenue de protection/des lunettes de protection ou une visière.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P501: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage.
SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Téléphone d'urgence Tox Info Suisse: 145 ou 044 251 66 66.

Mention d'avertissement

Attention

Détenteur de l'homologation / Distribution

Bayer (Schweiz) AG
Crop Science
Peter-Merian-Str. 84
4052 Basel
Tél. 031 869 16 66
www.agrar.bayer.ch

Marque enregistrée

Bayer Group

Limitation de la responsabilité

La qualité de ce produit, le mode d'emploi et les mesures de précaution correspondent aux exigences des instances officielles. Des facteurs tels que p. ex. structure du sol, traitements sur culture précédente et suivante, variété, conditions climatiques, formation de résistance, etc., peuvent avoir des répercussions parfois imprévisibles. Le risque qui s'en suit est à la charge de l'utilisateur. De plus, nous déclinons toute responsabilité en cas d'emplois et de dosages non homologués et en cas d'emplois, de dosages et de mélanges non recommandés par nous.

Remarques générales concernant l'utilisation des données

1. Impérativement observer le mode d'emploi imprimé resp. fourni avec l'emballage. Les données correspondent à l'état actuel des connaissances et informent sur les produits et leurs possibilités d'utilisation.
   En respectant les prescriptions d'utilisation sur le mode d'emploi, les produits sont adaptés pour les indications homologuées. Nous garantissons que la composition des produits dans leurs emballages originaux fermés correspond aux informations indiquées sur l'étiquette. Nous déclinons toute responsabilité pour toute conséquence négative directe ou indirecte consécutive à un stockage ou une utilisation des produits contraire aux instructions.
   Une multitude de facteurs locaux ou régionaux comme par exemple les conditions pédoclimatiques, la variété, le stade d'application, la présence de résistance sur la parcelle, les mélanges avec d'autres produits, etc. peuvent avoir une influence sur l'efficacité des produits. En conditions non optimales, il n'est pas exclu que ces facteurs puissent avoir comme conséquences une diminution de l'efficacité des produits ou un endommagement de la culture. Pour de telles conséquences, le fabricant ou le distributeur ne peut pas être tenu pour responsable.
2. Les données ne doivent pas être modifiées. Si des données sont remises à des tiers intégralement ou par extraits, elles doivent contenir les informations suivantes:
   - Bayer CropScience est propriétaire des données
   - Etat des données
   - Réserves selon condition 1
3. Lors de la remise d'un extrait à des tiers, le transmetteur prend la responsabilité concernant l'exactitude des données fournies.

État: 31.01.2024